

La lettre N° 28 d'INFOS

aux sections CGT Finances Publiques

Montreuil, le 8 février 2013



Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63



Manifeste de l'agent
et états généraux



Lancement du « Manifeste de l'agent des finances publiques » et de ses états généraux :

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE MANIFESTE

à la une... **ACTIONS**



INFOS À LA UNE

- **12 février 2013** : Reconvocation du CTR
- [Tract Révision foncière : chronique d'un gachis annoncé](#)
- [Mutations 2013 : les textes](#)
- [Entretien professionnel : La CGT écrit au directeur général Entretien professionnel 2013 : comprendre et se défendre](#)
- [Règles de gestion DGFIP](#)

GT

Boycott



COMPTE-RENDUS CAP

- [Compte-rendu de la CAPC du 23 janvier 2013 sélection des postes en vue du mouvement spécifique](#)
- [Mouvements de mutations FGP au 01/04/2013](#)
- [Cap B intégrations janvier 2013.](#)

éditorial

**Rencontre avec le ministre J. Cahuzac du
5 février : pas d'illusions donc pas de déception !**

Demandée par l'intersyndicale, l'audience avec le ministre du Budget s'est tenue ce mardi... Et malheureusement sans bonne surprise... En effet, contenu des discours sur l'austérité, le redressement des finances publiques, les administrations prioritaires ; il était à prévoir que le ministre n'aurait que peu de chose à offrir... Passée la volonté de rassurer, d'apporter des éléments de langage, la réalité a repris le dessus.

Si le ministre s'est évertué à nous rappeler que les missions de la DGFIP étaient essentielles, il a été bien en peine pour nous expliquer comment les exercer alors même que les crédits de fonctionnement diminuent et que les emplois continuent d'être supprimés ; et que la législation fiscale ne cessent de changer, que les besoins des collectivités augmentent, que la crise économique génère encore plus d'afflux à la DGFIP.

C'est pour lui à partir de la démarche stratégique qu'il est nécessaire de construire l'avenir . Dès lors hormis 4 expérimentations présenté au CT de septembre 2012 ; il n'y aura pas de réforme de structure avant la fin de la démarche stratégique prévu pour fin mars/début avril. Il a évidemment insisté pour que les organisations syndicales participent activement à celle-ci afin que les orientations stratégiques soient définies ensembles.

La CGT a rappelé son opposition à la démarche stratégique actuelle : construire une vision de la DGFIP sans partir d'un bilan contradictoire, le tout dans un cadre contraint, n'est pas acceptable !



Concernant le réseau, il a évidemment choisi de rappeler que si des ajustements existaient (17 restructuration selon ses chiffres), il n'a pas de volonté de le mettre à mal. Pour la CGT, il y existe déjà un problème d'accord sur les chiffres puisque c'est quasiment 50 fermetures que nous avons dénombrées (sans compter les réorganisations internes) et il est difficile de croire que le contexte budgétaire n'aboutisse pas à la déstructuration du réseau.

Interrogé sur la MAP, et l'acte III de la décentralisation; le ministre a précisé qu'il fallait tordre le coup aux rumeurs : l'acte III n'aboutira pas au démantèlement de la DGFIP, l'Etat en a besoin ainsi. Si cette première annonce peu apparaitre comme intéressante. En l'absence du projet de loi définitif, il est surement trop tôt pour connaître son réel impact sur la DGFIP.

Concernant les revendications des personnels ; jour de carence, 8eme échelon, indemnitaire.. là encore la réponse a été claire : il n'y aura pas de discussions avec lui et, encore moins au niveau directionnel ; renvoyant l'ensemble de ses dossiers au niveau interministériel au niveau du ministère de la Fonction Publique. Il a, de plus, précisé qu'à ses yeux la fusion étant terminée, il n'y a pas de raison de traiter différemment la DGFIP des autres administrations.

La CGT a rappelé que la fusion n'était pas en soi terminée : nombre de dossiers ouverts à l'époque ne sont pas encore clos. Mais clairement par ces paroles, le ministre a bien annoncé qu'à ses yeux, un dialogue social particulier à la DGFIP ne se justifiait plus.

S'il a admis qu'il serait normalement nécessaire de rouvrir le débat sur le plan de qualification, il n'a pas

donné de calendrier. Pour la CGT, la volonté du ministre n'est pas de revenir au niveau du plan précédent, ni de l'améliorer mais bien de discuter sur la base du plan décidé par lui en 2012.

Il a indiqué vouloir ouvrir un débat sur l'accueil, les ZUS , être attentif au conditions de vie au travail et vouloir diminuer la pression statistique au sein de la DGFIP rejoignant ainsi les propositions du directeur lors du CTR. Nous avons pris acte de ces engagements mais nous attendrons les résultats pour nous prononcer

Enfin, sur le dialogue social, il n'a fait que rappeler que des règles devaient être définies et être au programme de la démarche stratégique sans préciser quoique ce soit.

Cadre contraint, principe de réalité ce sont bien ces arguments qui prévalent dans la discussion avec le ministre. La CGT-Finances publiques a rappelé que d'autres choix étaient et sont possibles pour sortir de ce carcan mais que le gouvernement actuel ne les a pas utilisés. Il a beau jeu maintenant de s'abriter devant la contrainte pour ne rien accepter des revendications des personnels.

De plus, aujourd'hui, l'objet de la démarche stratégique apparaît clairement : faire rentrer les organisations syndicales dans le jeu des réformes.

Pour le faire changer de position, il nous faudra clairement élever le niveau du rapport de force . C'est bien autour de cette question que devront s'orienter nos prochains débats. D'ores et déjà , il s'agit de s'emparer des outils à notre disposition : signature du manifeste et créer les conditions nécessaires à la mise en place des Etats généraux.

DERNIÈRES NOUVELLES : les premiers éléments de la réunion avec Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction Publique, font état de deux choses : absence de revalorisation du point d'indice et suppression du contingentement de l'accès au 8eme échelon pour les adjoints administratifs. D'autres communiqués suivront rapidement.